

Le compte rendu de la séance du 31 janvier.

Avant l'examen de l'ordre du jour, les conseillers entendent la présentation du consultant TR@ME relative à l'avenir du centre d'Ottignies. Plusieurs citoyens qui ont participé aux ateliers urbains sont présents.

La Ville a soutenu ce processus participatif (qui constitue une première, sous cette forme). Il a rassemblé - à l'hôtel de ville, à quatre reprises durant le second semestre de 2016 - une quinzaine de riverains volontaires et des experts (un représentant du Fonctionnaire délégué, des urbanistes...), qui ont pointé les faiblesses et les potentialités du centre d'Ottignies. Il a été question du remodelage du centre commercial du Douaire, des atouts paysagers et patrimoniaux (la présence de la Ferme du Douaire, par exemple), de la trame bleue (la Dyle) et verte (les versants de la vallée) avec, pour objectif, de faire évoluer le centre vers plus de qualité de vie et de rencontres.

Participation

Après quoi, l'échevin Michel Beaussart propose un bilan « à mi-parcours » du Plan Stratégique Transversal, pour ce qui concerne la Participation. Il évoque les conseils consultatifs (certains sont plus actifs que d'autres, en fonction des sujets), le souhait de leurs présidents d'être davantage consultés par le Collège et de pouvoir compter des conseillers communaux parmi leurs membres.

Le conseiller Nicolas Van der Maren remarque qu'il fait partie de plusieurs conseils consultatifs, mais que sa valeur ajoutée est parfois limitée. En effet, les conseillers communaux n'ont pas nécessairement les compétences pour pouvoir intervenir dans les débats d'experts.

L'échevin explique pourquoi l'expérience des conseils de districts a été arrêtée en 2012 : l'initiative s'est rapidement essoufflée car il manquait un fil conducteur. Cela dit, les citoyens sont demandeurs de plus d'informations au sujet de leur quartier. Dès lors, une nouvelle forme de participation va voir le jour à partir du mois d'avril. Les habitants, par quartier, pourront rencontrer les membres du Collège pour parler avec eux des sujets qui les préoccupent.

Michel Beaussart mentionne les périodes de consultation allongées au-delà du prescrit légal, pour permettre aux habitants de prendre connaissance des projets de révision du Règlement Communal d'Urbanisme et du Schéma de Structure, les documents mis à disposition sur le site internet communal, les réunions publiques sur l'avenir du site de Benelmat, les ateliers urbains...

« En ce qui concerne l'avenir du site de Benelmat, jamais les riverains n'ont été informés sur un dossier aussi bien et aussi tôt. »

PCAR du Douaire

L'échevin de l'Urbanisme Cedric du Monceau propose l'adoption provisoire d'un avant-projet de Plan Communal d'Aménagement Révisionnel (PCAR) pour la zone Douaire-Bétons Lemaire-police. Celui-ci vise à réviser les affectations actuelles (commerce et activité industrielle) pour autoriser plus de diversité fonctionnelle, dont le logement.

Cet avant-projet a été élaboré en tenant compte des enseignements tirés de la participation citoyenne organisée dans le cadre du Schéma d'aménagement pour le centre d'Ottignies, dont il a été question juste avant la séance du Conseil. La Ville souhaite avoir la maîtrise sur les options d'urbanisation.

L'échevin vante les qualités de l'étude du CREAT, qui donne des informations intéressantes en matière de population, environnement, emploi, logement, offre scolaire, mobilité...

Dans la foulée, il demande l'accord des conseillers sur l'élaboration d'un Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE), pour la zone concernée par le PCAR (comme imposé par le CWATUP régional).

Les conseillers votent pour, à l'unanimité. La conseillère Bénédicte Kaisin regrette néanmoins que le PCAR soit présenté séparément du Schéma général du centre d'Ottignies. « *Cela brouille la vision du citoyen et complexifie le travail de ceux qui devront faire les liens entre ces deux documents.* » Elle ne comprend pas le choix du Collège de retravailler le Plan Communal de Mobilité uniquement pour Louvain-la-Neuve (le PCM date de 2003) alors que de nombreux projets sont en gestation autour du Douaire. « *Pour vous justifier, vous invoquez le Plan Local de Mobilité (PLM) de la gare, que nous n'avons jamais eu le plaisir de découvrir.* »

S'agissant du timing, l'échevin de l'Urbanisme répond qu'il peut seulement maîtriser ce qui dépend de la Ville. Les procédures sont lourdes au niveau régional, il ne peut rien y faire. Cependant, il ne voit pas en quoi la présentation des deux documents de manière simultanée changerait quoi que ce soit. « *On débute un processus, on avance vers un projet qui permettra d'améliorer la qualité de vie au centre d'Ottignies.* »

L'échevin de la Mobilité David da Câmara Gomes rappelle à Bénédicte Kaisin que le Plan Local de Mobilité (PLM) de la gare est consultable, depuis décembre 2013, sur l'intranet mis à la disposition des conseillers communaux.

La conseillère Nancy Schroeders remarque qu'il serait intéressant d'avoir une vision globale de la mobilité, car le Plan Local n'a pas résolu les problèmes dans le centre d'Ottignies.

Le conseiller Nicolas van der Maren demande à être informé des différentes étapes du dossier, comme l'est la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM).

Rue de la Chapelle, Notre Maison-IPB

Les conseillers apprennent que le chantier en cours à la rue de la Chapelle sera prolongé de 48 jours ouvrables, notamment à la demande de l'IBW pour les travaux d'égouttage. Le conseiller Dominique Bidoul ne comprend pas pourquoi le métré initial prévoyait 48 branchements à l'égout alors que la rue compte plus de 80 maisons (il est question de 98

branchements aujourd'hui). L'échevin en charge des Voiries David da Câmara Gomes avoue être aussi surpris que lui.

La minorité a ajouté deux points. Le premier concerne la procédure en cours dans le dossier qui oppose les sociétés de logements publics Notre Maison (soutenue la Ville) et IPB (présidée par l'ancien bourgmestre Jacques Otlet). Le conseiller Cédric Jacquet souhaite en connaître les derniers éléments, alors qu'IPB a introduit un 2^e recours au Conseil d'Etat. L'échevine du Logement Julie Chantry évoque le travail mené par un réviseur externe, au sein de la Société wallonne du Logement, pour trouver des solutions afin que la situation financière d'IPB ne soit pas mise en péril par le projet de regroupement dans notre ville. « *Mais qu'en est-il du recours* », insiste le conseiller, « *avons-nous des chances de le gagner ?!* » Le bourgmestre Jean-Luc Roland comprend la manœuvre et répond qu'il n'est pas question de répondre en séance publique sur une procédure en cours.

Extension de L'esplanade

Le 2^e point ajouté concerne la consultation populaire sur le projet d'agrandissement du centre commercial de L'esplanade. Le conseiller Julien Tigel Pourtois suggère de geler la révision du Schéma de Structure, pour pouvoir tenir compte du souhait de la population. « *Actuellement, le Schéma ne permet pas grand-chose d'autre que l'extension du centre commercial. Et c'est sur ce document que le Fonctionnaire délégué se basera pour prendre sa décision.* »

L'échevin de l'Urbanisme se dit perplexe. « *Précédemment vous me critiquiez parce que ça n'allait pas assez vite, maintenant vous me demandez de stater. Je désespère d'avancer. Cela fait 8 ans que les gens me demandent de pouvoir construire en bois !* » Cedric du Monceau évoque l'intérêt du Schéma de Structure pour maîtriser le développement de Louvain-la-Neuve (en zone rouge au Plan de Secteur). Il prend la RN 4 pour exemple : les commerces de part et d'autre à Corbais, les « *boîtes à chaussures* » à Wavre, « *avec mon enseigne est plus grosse que la tienne, on ne voit plus rien du tout du paysage* »... alors qu'à Louvain-la-Neuve, on est parvenus à conserver un boulevard dégagé avec des ouvertures de vue.

Le bourgmestre Jean-Luc Roland précise que le Schéma de Structure de 1997 prévoit que le site envisagé pour l'extension du centre commercial de L'esplanade se situe en zone de services. Or la législation wallonne a fait disparaître cette notion de zone de services en 1999. « *Dans notre projet de révision du Schéma de Structure, nous avons mis ce site en zone d'activité économique mixte qui peut, outre du commerce, accueillir de l'artisanat, de la recherche ou des bureaux, voire encore du logement. Quel que soit le résultat de la consultation populaire, nous aurons une panoplie de fonctions possibles.* »

Julien Tigel Pourtois regrette que l'échevin de l'Urbanisme mélange le Schéma de Structure et le Règlement Communal d'Urbanisme. C'est en effet le nouveau RCU qui permettra aux habitants de construire en bois. Il est favorable à l'intitulé « *zone d'activité économique mixte* » mais demande que soit retirée la nuance qui l'accompagne, qui prévoit une extension éventuelle du centre commercial. Le Collège en analysera la possibilité.

L'échevin de la Participation annonce que la consultation populaire devrait se dérouler aux alentours du week-end des 20-21 mai.